

COMUNIQUE DE PRESSE

Suppression des moyens académiques pour la rentrée 2020 :

Comme chaque fin d'année, le CTM (Comité Technique Ministériel) s'est réuni le 18 décembre 2019, pour proposer la répartition des suppressions des moyens au niveau des différentes académies à la prochaine rentrée scolaire. Les représentants élus de FO, en grève ce même jour contre la réforme des retraites, suite au refus du ministère de déplacer la date proposée, ont boycotté cette réunion.

L'académie Martinique sera encore une fois fortement touchée. Le CTM a proposé comme suppression pour notre territoire :

- Professeurs des Ecoles : - **25 ETP** (Emploi Temps Plein)
- Enseignants du second degré : - **48 ETP** avec comme impact sur le schéma d'emploi : - **51 ETP**
- Administratifs : - **3 ETP**

Conséquences directes :

Pour le primaire :

- En perdant 25 ETP, le primaire se retrouvera en difficulté. Il sera très difficile de continuer la politique de dédoublement en CP et CE1.
- Les classes à multiniveaux vont augmenter de manière incohérente en privilégiant l'économie des moyens.
- Le vivier des remplaçants sera encore réduit et ne permettra pas aux enseignants de participer aux activités pédagogiques indispensables en présentiel au niveau académique.
- Les collègues malades ne pourront pas être facilement remplacés.

Pour l'enseignement au second degré :

A partir des chiffres donnés par le CTM, nous avons effectué des calculs et réalisé une analyse pour toutes les académies concernées par les suppressions de postes au niveau national (voir tableau ci – dessous).

Tableau des académies concernées par des suppressions d'emplois

Académies	Emplois d'enseignants Au 01/09/2019	Variation des moyens Rentrée 2020 (en ETP)	Taux de variation des moyens en %
Amiens	12320	-87	-0,706
Besançon	7279	-24	-0,330
Caen	7977	-73	-0,915
Dijon	9442	- 104	-1,101
Grenoble	18750	- 48	-0,256
Lille	24962	-84	-0,337
Nancy-Metz	14246	-106	-0,744
Nantes	16590	-54	-0,325
Orléans-Tours	15069	-50	-0,332
Paris	11544	-68	-0,589
Poitiers	9981	-42	-0,421
Reims	7999	-64	-0,800
Rennes	14218	-73	-0,513
Rouen	11579	-58	-0,501
Guadeloupe	3764	-53	-1,408
Réunion	8570	-48	-0,560
Martinique	2964	-48	-1,619
Métropole + 5 DOM ° 1 COM	395575	-125	-0,032

Principe de calcul proposé par la FNEC FP FO Martinique :

Pour une même valeur donnée, la réduction sur un vivier faible est plus conséquente que pour un vivier important. Il est indispensable d'introduire un indicateur efficace, « **le taux de variation de suppression de moyens** », pour prendre en compte les difficultés engendrées par une suppression, par rapport au stock de moyens dont dispose l'académie l'année en cours.

Taux de variation = (variation de moyens en 2020 / emplois d'enseignants en 2019) x 100

Ces calculs et une analyse montrent que :

- Le **taux de variation le plus défavorable**, en pourcentage de **suppression de moyens par rapport au vivier** de l'année 2019, est celui de la Martinique (-1,619).
- Ce taux réducteur (-1,619) est bien plus important au niveau de la Martinique, que pour l'ensemble des académies (-0,032) concernées au niveau national.
- Grenoble et la Martinique ont la même réduction de moyens (-48). Pourtant le taux de variation de suppression de moyens par rapport au vivier actuel, est environ 7 fois inférieur pour l'académie de Grenoble, qui possédera une marge de manœuvre bien plus importante que pour la Martinique.
- Il n'y a que trois académies (Dijon, Guadeloupe et Martinique) pour lesquelles ce taux de variation est inférieur à (- 1). L'introduction d'un facteur de réduction limitatif (taux > (- 1)), permettrait de protéger les académies déjà défavorisées par un stock de moyens plus faible. D'autres éléments devront être pris en considération.

C'est l'occasion pour nous de remettre en cause le principe de réduction des moyens basé prioritairement sur la baisse des effectifs. Il nous désavantagera pendant de nombreuses années, car la baisse des effectifs est entretenue par le contexte actuel et les aberrations de management de notre système éducatif.

Comme l'année dernière, notre académie aura des difficultés pour rendre ces moyens réclamés par le ministère, qui continue à appliquer une politique drastique vis-à-vis de notre territoire.

Répercussions immédiates :

- Poursuite des fermetures de classes en collège et augmentation des effectifs
- Fermetures et fusions de sections en lycée Général Technologique et Professionnel et augmentation du taux d'encadrement par classe.
- Suppressions de postes et augmentations de BMP (Bloc Moyen Provisoire)
- Fermeture ou transformation de filières notamment pour la voie professionnelle.
- Diminution des capacités d'accueil pour nos stagiaires qui risquent d'être affectés en grand nombre hors de l'académie Martinique
- Dégradation des conditions de travail pour les élèves et les enseignants

Pour les administratifs :

C'est inadmissible que le gouvernement continue de compresser le personnel administratif, alors que le service public n'est pas assuré dans les délais faute de personnel en nombre suffisant. Dans plusieurs établissements, la surcharge de travail du personnel administratif met en difficulté l'ensemble de la communauté scolaire.

Compte tenu de tous ces éléments, le SNETAA FO, le SNFOLC, le SNUDI FO et le SPASEEN FO dénoncent une fois de plus la politique restrictive du ministère de l'éducation nationale. Nous demandons qu'une véritable analyse soit réalisée avec tous les partenaires de l'Education nationale en Martinique sur les conséquences de l'application des différentes réformes et des suppressions de moyens. Il est indispensable que des solutions concrètes soient proposées.

Nous déposons dès le 27 décembre 2019 un préavis de grève reconductible qui prendra effet le 06 janvier 2020. Il sera maintenu tant que des réponses précises ne seront pas apportées à l'ensemble des problématiques qui se posent.

Toutes les formes d'action syndicale au niveau des établissements scolaires et ailleurs, seront utilisées pour faire aboutir nos revendications. Nous annonçons que la FNEC FP FO Martinique prendra part à la mobilisation nationale du jeudi 09 janvier 2020 sur les retraites et se mobilisera également, au sujet des suppressions de moyens annoncées pour la prochaine rentrée scolaire 2020.

Pour la FNEC FP FO (SNETAA FO, SNFOLC, SNUDI FO, SPASEEN FO)

Jocelyn PRESENT